



Note d'information

Par un communiqué daté du 27 mai 2018, Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, a annoncé que le Premier ministre avait décidé d'attribuer, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, aux militaires français déployés sur le territoire algérien entre le 1^{er} juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, la carte du combattant.

Cette demande, portée depuis plusieurs années par notre fédération figurait dans la motion adoptée par le congrès de la FNAM le 12 septembre 2017 à Dijon.

Relayée par les 240 groupements de la FNAM, cette demande a enfin abouti grâce à l'implication de tous.